

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [6-7]

Artikel: Jeanne Hersch

Autor: pbs / Hersch, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par ailleurs, l'ASF regrette que les media d'information générale fassent trop peu de place aux préoccupations des femmes. Sur ce point, on permettra à l'observatrice impartiale de faire quelques remarques dont le bien-fondé semble du reste apparaître également aux responsables de l'ASF. Les quotidiens, la radio et la télévision ne se font généralement pas prier pour aborder toutes les questions relatives à la condition féminine. Mais il est bien évident que les journalistes demandent des faits, des prises de position, des informations concrètes, bref : non pas du sensationnel, comme on le leur reproche, mais tout bonnement des événements.

Travail caché

Or l'ASF, de par ses dimensions et sa structure très diversifiée, n'est pas toujours en mesure d'émettre rapidement des jugements tranchés sur tel ou tel problème d'actualité. En encourageant les femmes de la base à réfléchir et à se documenter sur les questions politiques et sociales, elle exerce certainement un rôle formateur important, et que la presse doit reconnaître ; mais ce travail caché ne colle pas toujours aux exigences des informateurs.

A la fin de l'Assemblée, les déléguées de l'ASF ont voté une résolution encourageant les associations membres « à se faire mieux connaître et à sortir de leur réserve dans les media... et... à soutenir les périodiques concernant la condition féminine en y souscrivant et en leur fournissant des textes ». Pour la petite histoire, on notera que le texte français original de la résolution comportait l'expression « périodiques de politique féministe ». Cette expression a déplu à la majorité des femmes présentes. La version finale, rédigée après coup, a néanmoins évité l'écueil de la banalisation en ne retenant pas le terme de « presse féminine », qui aurait pu faire croire, contre les intentions de l'Alliance, à un soutien aux publications féminines traditionnelles.

Silvia Lempfen

¹ Nous publierons dans notre prochain numéro une interview de Mme Bener-Wittwer.

BPW : des invitées de marque

Les 30 avril et 1er mai 1983, l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales tenait son assemblée générale à Chexbres.

Mme Maxine Hays, présidente internationale, l'honorait de sa présence, ainsi que Mme Claude Rossignol, vice-présidente de la Fédération française et Mme Livia Ricci, qui représentait la Fédération italienne.

Pour la dernière fois, Mme Erna Hamburger, parvenue au terme de son mandat de présidente nationale, dirigea les débats avec son entrain et son sourire coutumiers. C'est Mme Franz Koenig, de Bâle, honorary secretary du bureau, qui lui succède. Deux nouvelles vice-présidentes ont également été élues en la personne de Mmes Liliane Mayor, professeuse à Sierre, et Thérèse Buhelmann, pharmacienne à Lucerne.

Parmi les thèmes proposés à la réflexion des sections pour 1984, celui de « La femme et l'art » a été retenu comme thème national. Et, pour entrer aussitôt en matière, l'une des boursières de l'Association, Isabelle Anderfuhrer, cantatrice, agrémenta la soirée d'un récital de lieder.

« Maternité et vie professionnelle ; biologie, tradition et liberté » fut le thème de la conférence du professeur Jeanne Hersch.

A ses auditrices, pourtant des femmes engagées dans une carrière professionnelle, elle a rappelé que les besoins élémentaires de l'enfant ne peuvent être satisfaits que par la mère à laquelle il est lié par des liens biologiques et culturels. Elle seule peut lui apporter la confiance et la sécurité qui sont les conditions de son courage et de son indépendance futurs.

Le progrès technologique a facilité à la femme l'accès au travail professionnel. La croissance des besoins la pousse à exercer une activité lucrative. Et les médias ont dévalué de façon acharnée la fonction maternelle. La femme se trouve en plein désarroi à l'heure actuelle.

Elle ne peut rejeter la tradition dont les données sont inscrites au fond de chacun de nous, au risque de perdre son identité dans la culture qui est la nôtre.

Le développement de la technique (les microprocesseurs) lui permettra de mieux concilier vie professionnelle et vie maternelle. Et si la femme doit lutter pour maintenir un certain nombre de conquêtes : la formation professionnelle, par exemple, elle devrait aussi revendiquer le droit d'interrompre une carrière durant un certain nombre d'années, tout en maintenant un contact avec sa profession, afin de pouvoir se réintégrer.

Cela n'est pas facile. Elle doit le vouloir. Mais nier notre propre substance c'est encourir, selon Jeanne Hersch, menace de néant et de mort. ● (f. br.)



Jeanne Hersch

Photo Pierre Pittet

Au cours de son séjour en Suisse, Mme Maxine Hays, présidente internationale des BPW, a également été l'hôte du club zurichois des BPW. Lors d'une réception dans la belle maison de corporation de la Meise, on a pu assister autour d'elle à la table d'honneur Mmes Verena Meyer, recteur de l'Université, Jenny Schneider, directeur du Musée National, Emilie Lieberherr, conseillère aux Etats et membre de l'exécutif de la ville, Elisabeth Kopp, conseillère nationale, Erna Hamburger, première femme professeuse dans une école polytechnique fédérale. Mme Hedi Lang avait dû se faire excuser.

Ne trouvez-vous pas que les femmes suisses ne font pas mauvaise figure, après tout ? (pbs)

Les femmes protestantes et l'AVS

Comment inscrire l'égalité entre homme et femme dans l'AVS ? Et pour y parvenir, comment instaurer la solidarité entre femmes ?

C'est à cette double question que la Fédération suisse des femmes protestantes a consacré une journée d'information, samedi 23 avril, au Gymnase de Bienne.

Le communiqué final de l'assemblée exprime les conclusions de cette journée de travail : « Nous avons constaté que les conclusions de la Commission de la dixième révision de l'AVS ne correspondent pas à ce qu'on a promis aux femmes depuis des années, c'est-à-dire une refonte complète du système pour

introduire l'égalité entre hommes et femmes. Ces propositions ne répondent pas non plus aux attentes des femmes d'aujourd'hui qui veulent être considérées comme des personnes à part entière dans l'AVS.

« Les propositions n'apportent aucune modification fondamentale et n'améliorent pas la situation des femmes. Les femmes continuent à être traitées en fonction de leur état civil, ce qui crée des inégalités. Nous demandons donc un système où la constitution des rentes soit indépendante de l'état civil. Cette demande ne va pas à l'encontre de l'institution de la famille, comme on le prétend souvent. Une assurance indé-

pendante pour chaque conjoint est dans l'intérêt même de la famille, car celle-ci ne se maintient pas grâce à la dépendance économique de la femme, mais par un libre choix. La dépendance empoisonne les relations humaines. L'autonomie de la femme contribue, à nos yeux, à créer une relation de couple authentique.

« Nous considérons que l'AVS est une assurance sociale fondée sur la solidarité, et non une assurance privée. De ce fait, il faut tenir compte en premier lieu des plus défavorisés.

« Les participantes à la journée sont prêtes à s'engager pour que l'AVS soit révisée dans le sens d'une plus grande solidarité et de la prise en compte des femmes en tant que personnes à part entière ».